

« LA QUÊTE PRÉLEVÉE »



Le Diocèse a mis en place un système de quêtes prélevées permettant de donner tout au long de l'année. L'un des avantages de ce système est la possibilité de déduire, pour les personnes imposables, 66% des montants versés de l'impôt sur le revenu.

Par exemple si vous donnez 5€ par dimanche soit 20 € par mois, sans augmenter votre budget quêtes vous pouvez donner 58 € par mois et cela vous coûtera toujours 20 € après déduction d'impôt. Pour cela vous recevrez en début d'année un reçu fiscal dont le montant sera à déclarer lors de votre déclaration d'impôt.

Plus de 25 paroissiens(nes) ont déjà adhéré à la quête prélevée pourquoi pas vous ?

Vous trouverez ci-dessous une explication pour mettre en place cette quête prélevée :

1. Cliquez sur le lien ci-dessous :

<https://www.donnons-lyon.catholique.fr/quetes-et-ceremonies/>

2. Choisir la paroisse avec le Code Postal 69150.

3. Choisir le montant (Exemple je donne 58 € par mois cout réel après déduction fiscale 20 €).

- 4. Renseigner les éléments de votre identité et de votre adresse postal (indispensable pour recevoir le reçu fiscal).**
- 5. Renseigner l'IBAN de votre compte bancaire (que vous trouvez sur le RIB de votre compte bancaire) ainsi que le numéro de votre téléphone portable (ce numéro permet de valider votre signature électronique). Vous pouvez également télécharger et imprimer le mandat SEPA, le remplir et l'adresser à :**
 - Diocèse de Lyon**
 - Services des quêtes prélevées**
 - 6 rue Adolphe Max**
 - 69321 Lyon Cedex 05.**
- 6. Vous serez alors débités du montant choisi tous les mois et un reçu fiscal vous sera adressé en début d'année.**
- 7. Vous recevrez sous quelques jours un sac de jetons à mettre à la quête pour matérialiser votre participation.**
- 8. Vous pouvez bien entendu modifier le montant ou annuler votre participation.**

Pour plus de précision n'hésitez pas à appeler : JP Matrat au 06 14 10 56 67